RAPPORT D'ACTIVITE 2019-2020

Le présent rapport d'activité concerne l'exercice écoulé du 29 juin 2019 au 17 décembre 2020. Un exercice particulier d'une part parce que situé dans le temps, avant, pendant et après les élections municipales et d'autre part parce qu'il a subi les conséquences des 2 confinements. Nous avions choisi de mettre les activités de Place Publique en sourdine pour nous consacrer à la préparation de ces élections et nous n'avons pas pu rencontrer nos adhérents comme nous le souhaitions, ni organiser des rencontres publiques à cause des contraintes du confinement.

- **Il restait et il reste encore des procédures en cours**

- Le 16 février 2017, Place publique avait fait un **recours contre la délibération donnant au maire les pleins pouvoirs pour mener les opérations de la fin de la concession du port des Marines de Cogolin**. Par jugement du 3 avril 2020, notre demande a été rejetée au motif que "L'association ne justifie pas, au regard des statuts, tels qu'ils sont actuellement rédigés, d'un intérêt lui donnant qualité pour demander l'annulation de la délibération attaquée". Heureusement, nous n'avons pas eu à payer les indemnités réclamées par la commune. Le juge n'a apparemment pas pris en compte l'item de nos statuts relatif à la défense de l'intérêt des contribuables cogolinois. Nos capacités financières ne nous ont pas permis de faire appel.

- **Place Publique a également déposé plainte avec constitution de partie civile contre le marché de commercialisation des garanties d'usage du port des Marines de Cogolin**, en décembre 2017. Cette plainte est toujours en cours d'instruction.

- **Place Publique a introduit deux recours contentieux** le 31 octobre 2018, auprès du Tribunal Administratif **contre les décisions du maire de Cogolin autorisant les travaux de constructions des deux transformateurs électriques** (autrefois intégrés dans l'ancienne maison de retraite vendue à un promoteur de Lavallois-Perret) **sur la voirie publique.** Le dossier est en cours d'instruction **.**

- **Plainte Masson contre Place Publique** : le 21 mai 2019, la Cour d'Appel d'Aix en Provence avait condamné Place Publique pour atteinte à la présomption d'innocence de M. Masson. Nous avons reçu l'arrêt de la Cour d'Appel début juillet 2020 et avons

été condamnés à payer 2700€ à monsieur Masson. Faute de moyens financiers, nous avons décidé de ne pas faire de pourvoi en cassation.
Petit rappel : Place Publique n'avait fait que réécrire ce que la presse avait écrit…

- Toujours dans le cadre de vigilance citoyenne, des représentants de Place Publique ont continué à **assister à tous les Conseils Municipaux** qui se sont déroulés cette année, en ayant pris soin au préalable, d'étudier les questions proposées à l'ordre du jour.

- Des membres du CA ont continué à se rendre régulièrement en mairie pour **consulter les panneaux d'affichage** et réclamer des documents administratifs.

- **Les projets sous haute surveillance**

- Le ballet de camions à fort tonnage sur le pont limité à 15 tonnes, chemin des Crottes et de Saint Marc, transportant des dizaines de milliers de tonnes de déchets de chantiers du BTP sur un terrain de 5 hectares situé en zone naturelle.

- Le projet de plateforme de tri de déchets sur un terrain viticole à l'entrée de Cogolin

- Le port des plaisanciers de la Gisclette : la Gisclette est navigable en amont de la passerelle selon l'arrêté préfectoral du 7 décembre 1990 ou pas selon la convention passée avec la ComCom pour les travaux de confortement de la digue.

- L'école Chabaud que le maire envisage de raser. Les enfants seront répartis dans les 3 autres écoles de la ville.

- En ce qui concerne les 4 permis sur le terrain du Yotel , le maire a perdu en appel et sa demande de pourvoi en cassation a été rejetée. Son nouveau projet à suivre: 20 villas haut de gamme.

- L**es ensembles immobiliers à Cogolin** (les derniers : chemin de Radasse (4), impasse Henri Barbusse, rue Sigismond Coulet, rue du Peyron, rue du volcan, rue des Rouvres, boulevard Michelet, au Carry, route des mines, rue Marceau, avenue Aragon, rue du 19 mars 1962 …), soit près de 900 logements prévus.
La commune se remplit de béton, on densifie la population sans que soient prévus les aménagements inhérents indispensables et l'accompagnement nécessaire On envisage même de diminuer le nombre d'écoles !

- **Le Conseil d'Administration s'est réuni** 8 fois. Chaque réunion a fait l'objet d'un compte-rendu.

- **Il y a toujours des représentants de Place Publique présents** aux différentes commémorations ou cérémonies organisées par les associations d'anciens combattants.

- **- Place Publique, en tant qu'association et certains de ses adhérents, à titre individuel ont participé à l'enquête publique sur le SCoT** ou Schéma de Cohérence Territorial qui se déroulait du 11 juin au 15 juillet 2019. Les conclusions des commissaires enquêteurs ont effectivement répondu à la première observation de Place Publique s'appuyant sur la loi Littoral. L'aggravation des risques d'inondation et de submersion marine liés au changement climatique a été abordée. Depuis le Préfet a demandé la modification du SCoT.

- Le 11 avril 2019, Place Publique avait remis au commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique une note d'observation concernant l**a ZAP (Zone Agricole Protégée).** Elle soulignait une absence totale de cohérence entre le but affiché et le but réellement poursuivi par la ZAP qui ne protège pas les terres agricoles périurbaines les plus exposées à la spéculation et l'urbanisation. Depuis juillet 2019, le maire a « suspendu » le dossier….

- Participation à l'atelier organisé au Cannet des Maures par la FNE-PACA : « Inondation, ruissellement », le 24 septembre 2019.

- **Au cours de l'année, des représentants de Place Publique ont rencontré**, dans le contexte de la campagne des municipales (et dans l'ordre alphabétique)**,** Pascal Etienne, président de la Coopérative Vinicole de Grimaud et vice-président de la Chambre d'Agriculture du Var, René Jam, Inspecteur Pédagogique Régional-Inspecteur d'Académie honoraire, Henri Lameyre, ancien journaliste de presse, Michael Latz, maire de Correns, premier village bio de France, Sereine Mauborgne, députée de la 4ème circonscription du Var, Francis Palombi, président de la Confédération des Commerçants de France Indépendants, Richard Trapitzine, consultant en urbanisme, auteur de l'ouvrage "Pour un Urbanisme humaniste ».

- Place Publique a continué à **rencontrer les Cogolinois** inquiets des décisions prises par la maire et essayé dans la mesure de ses moyens de leur venir en aide.

- Dès fin 2018, **le Conseil d'Administration de Place Publique s'était rapproché de toutes les forces républicaines susceptibles de s'opposer à Marc Etienne Lansade**. Une association nommée « Attrait d'Union » était née de l'union des 3 composantes suivantes : Place Publique, Cogolin Avenir et le comité local d'En Marche. Pendant de longs mois, les membres de cette association (en particulier ceux de Place Publique) ont travaillé sur les dossiers cogolinois pour préparer les élections.

  A peine déclarée officiellement à la presse et aux Cogolinois en septembre 2019, le leader de Cogolin Avenir avait quitté l'union, suivi de quelques-uns de ses membres. Les 2 autres composantes de l'union, dont Place Publique ont continué d'une part à travailler sur les dossiers et d'autre part à tenter de rassembler les opposants à M.E. Lansade, malheureusement sans succès puisqu'au 1er tour ce sont pas moins de 4 listes qui se sont retrouvées face au maire sortant. Ce n'est qu'entre les deux tours que, sous l'impulsion de notre liste « Notre ville avec vous », l'union a été réalisée entre les opposants : la liste « Unis pour Cogolin » était née.

Malheureusement cette liste a été battue aux élections municipales. 7 de ses membres siègent maintenant au Conseil Municipal dans l'opposition.

- Dans le cadre d'Attrait d'Union, Place Publique a organisé **4 ateliers participatifs** en y invitant des personnes ressources extérieures. Les thèmes en étaient :

- « Pour un tourisme éco familial hors saison », animé par Henri Lameyre
- « Comment faire évoluer sur Cogolin la restauration collective vers le bio (ou assimilé) et son approvisionnement en circuit court ? » Avec la participation de Michaël Latz
- « « Quelle place pour la jeunesse dans la ville ?
- « Pour un cœur de ville vivant et attractif » avec la participation de Richard Trapitzine

- **Nos relations avec les autres associations :** outre celles déjà citées, Place Publique a travaillé et travaille encore avec « Sauvons le Yotel », l'UDVN-FNE83, l'UDVN-PACA, le Forum Républicain de Fréjus, l'Union des Etudiants Juifs de France. En août 2020, deux représentants de Place Publique ont participé à l'université d'été de cette association qui se déroulait dans la ville de Perpignan nouvellement conquise par le Rassemblement National. Ils y ont partagé l'expérience de notre collectif citoyen avec les étudiants, les nouveaux élus de l'opposition municipale et les habitants de Perpignan.

- Du fait de la préparation des élections municipales et des 2 confinements**, le volet « animation de rencontres culturelles et conviviales »** a été réduit à la portion congrue.

  Nous avons cependant eu l'honneur et le plaisir de recevoir, le 22 novembre 2019, Francis **Palombi** qui nous a présenté **« La Société Coopérative D'intérêt Collectif** (SCIC) : un nouvel outil pour dynamiser et réorganiser les centres villes ». Rencontre/Débat passionnante !

- **Un 3ème volet concerne la communication qu'elle soit interne ou externe à l'association**

- En interne, les communications se font essentiellement par mail, éventuellement par courrier pour les adhérents qui n'ont pas de boîte mail.

- Le site de Place Publique (**www.placepubliquecogolin)** et notre **page Facebook** sont régulièrement mis à jour. Nous recevons un certain nombre de commentaires et de courriers auxquels nous nous efforçons de répondre dans les meilleurs délais.

-**Vers l'extérieur**, la communication se fait par le site, la page Facebook, le journal local et par flyers.

Merci à Francis, notre Président, merci aux membres du Conseil d'Administration et merci aux adhérents de Place Publique qui nous soutiennent.
A la suite des élections municipales, une ère nouvelle s'ouvre et la question du devenir de Place Publique se pose. Il faudra attendre de pouvoir se retrouver avec vous, les adhérents, pour ensemble, en débattre et en décider.
Merci de votre attention.